

FUSION-ABSORPTION ou FUSION-CREATION ?

 Article 39 RG de la F.F.F.

1. La fusion-cr ation est une op ration entre deux ou plusieurs clubs qui n cessite la dissolution pr alable des associations fusionnant et la cr ation d'une nouvelle personne morale, dont l'affiliation   la F d ration est prononc e par le Comit  Ex cutif, apr s avis du District et de la Ligue r gionale int ress s.

La fusion-absorption est une op ration entre deux ou plusieurs clubs qui n cessite la dissolution du ou des clubs absorb s au profit d'un club absorbant d j  existant qui conserve son num ro d'affiliation. La validation de cette op ration est prononc e par le Comit  Ex cutif, apr s avis du District et de la Ligue r gionale int ress s.

Les dispositions pr vues aux paragraphes suivants sont applicables quel que soit le type de fusion envisag ,   l'exception du paragraphe 6 qui ne vise que la fusion-cr ation.

2. Une fusion ne peut  tre r alis e qu'entre deux ou plusieurs clubs d'un m me district, sauf exception accord e par la Ligue r gionale. La fusion n'est autoris e que si la distance qui s pare les si ges des clubs concern s est inf rieure ou  gale   15 km, voie routi re la plus courte. Le si ge correspond au lieu o  se d roule l'activit  sportive effective du club. Les clubs d sirent fusionner doivent justifier d'une situation financi re nette  quilibr e et avoir r gularis  toutes  ventuelles situations d bitrices vis- -vis des organismes du football et de leurs licenci s.

3. Avant le 15 mai, le projet de fusion contenant le programme de d veloppement et d' ducation sportive (encadrement technique, dirigeants, arbitres, effectifs) du club issu de la fusion (club nouveau ou club absorbant) est transmis au District puis   la Ligue pour avis.

Si un ou plusieurs clubs nationaux sont concern s, la Ligue en informe, dans les huit jours, la F d ration, cette derni re informant par ailleurs la L.F.P. si un club de Ligue 1 ou de Ligue 2 est concern .

4. La Ligue rend son avis sur le projet de fusion au plus tard le 31 mai. Le d faut de r ponse de la Ligue dans ce d lai est assimil    un accord tacite, sous r serve de la proc dure pr vue au paragraphe suivant.

5. La validation d finitive de la fusion par le Comit  Ex cutif est subordonn e   la production, par l'interm diaire de la Ligue r gionale : des proc s-verbaux des Assembl es G n rales du ou des clubs, r guli rement convoqu es, ayant d cid  leur dissolution, du proc s-verbal de l'Assembl e G n rale constitutive du club nouveau ou du club absorbant, r guli rement convoqu e, de ses statuts et de la composition de son Comit . Ces pi ces doivent parvenir   la Ligue r gionale pour le 1^{er} juillet au plus tard.

6. En outre, en cas de fusion-cr ation, le club nouveau doit se conformer aux dispositions de l'article 23 des pr sents r glements.

7. La fusion implique un transfert des droits sportifs vers le club issu de la fusion (club nouveau ou club absorbant). A ce titre, les  quipes du club nouveau ou du club absorbant prennent les places hi rarchiques laiss es libres par celles des clubs dissous,   raison d'une seule par niveau. Par ailleurs, la situation des joueurs issus des clubs fusionn s est trait e   l'article 94 des pr sents R glements.

8. Les sanctions financi res ou sportives, prononc es en application du Statut de l'Arbitrage,   l'encontre d'un ou plusieurs des clubs fusionn s, sont applicables au club issu de la fusion dans les conditions de l'article 47 du Statut de l'Arbitrage.

9. La dissolution ult rieure d'un club issu d'une fusion voit la disparition pure et simple de ce club et ne peut en aucun cas donner lieu   une reprise en compte des clubs dissous lors de la fusion.

Comment faire une demande de fusion-absorption ?

La demande doit être faite par le club absorbant, sur son compte Footclubs ⇒ Vie du club

- Choisir Fusion-absorption
- Choisir la saison (celle à laquelle la fusion prendra effet)
- Cliquer sur parcourir pour insérer les pièces (*)
- Saisir le numéro d'affiliation du club absorbé
- Si plusieurs clubs sont absorbés, cliquer sur « Ajouter d'autre(s) club(s) à absorber »
- Cliquer sur Envoyer

The screenshot shows a web form titled 'NOUVELLE DEMANDE' with the following fields and instructions:

- Type de demande ***: A dropdown menu with 'Fusion absorption' selected.
- A quelle date souhaitez vous que prenne effet la fusion ? ***: A dropdown menu with '2021' selected.
- Club absorbant:** A note stating 'Cette demande doit être faite par le club absorbant uniquement.' and a red reminder: 'Rappel: Vous ne pouvez faire votre demande qu'après avis favorable de la ligue sur le projet de fusion.'
- PV d'AG: ***: A file upload field with 'Choisir un fichier...' and 'Parcourir' buttons. A red note below reads: 'La taille de votre fichier ne doit pas dépasser 2,5 Mo *'.
- Statuts: ***: A file upload field with 'Choisir un fichier...' and 'Parcourir' buttons. A red note below reads: 'La taille de votre fichier ne doit pas dépasser 2,5 Mo *'.
- Club(s) absorbé(s):** A section with two input fields: 'Num Affiliation *' and 'Nom du club *'. To the right, there is another 'PV d'AG *' file upload field with 'Choisir un fichier...' and 'Parcourir' buttons, and a red note: 'La taille de votre fichier ne doit pas dépasser 2,5 Mo *'.
- At the bottom, there is a blue button 'Ajouter autre(s) club(s) à absorber' and another blue button 'Envoyer'.
- A small asterisk note at the bottom left reads: '* Champ obligatoire'.



Pièces à fournir (*) :

- Le Procès-verbal d'Assemblée Générale du club absorbant qui décide d'absorber l'(ou les) autre(s) club(s)
- Les statuts du club absorbant
- Le Procès-verbal d'Assemblée Générale du club absorbé, qui valide le fait d'être absorbé

Une fois la demande réalisée par le club absorbant, le club absorbé doit donner son accord à la fusion-absorption. Il reçoit une demande d'accord dans Footclubs (même principe que l'accord du club quitté pour une demande de mutation de joueur).



Cliquer sur la pastille Club

Organisation > Notifications

[En savoir +]

Cette fonctionnalité vous permet de consulter la liste des notifications concernant des demandes administratives liées à votre club.

Notifications non lues Toutes les notifications

rechercher

Afficher

Date	Titre	Description	Statut
09/08/2019	Accords club(s)		

Cliquer sur la flèche retour

Donnez vous votre accord à la demande suivante:

Club absorbant:

Num Affiliation	Nom du club *	PV d'AG *	Statut *
519195	A. C. S. DE	assemblee.pdf	statut.pdf

Club(s) absorbé(s)

Num Affiliation *	Nom du club *	PV d'AG de dissolution *	Validation club *
553389	A. C. MUSULMANE NAN	assemble - Copie (2).pdf	Accord

Envoyer Régulariser

Donner l'accord puis Envoyer

⇒ La demande de fusion-absorption est transmise au District pour avis, uniquement quand l'accord du club a été validé.

Le club sera informé au fur et à mesure de l'avancée de la procédure via FOOTCLUBS

IMPORTANT

- Si la fusion est demandée avant le 1^{er} juillet, la radiation du club absorbé ne se fera pas avant le **1^{er} juillet**
- Si la fusion a été demandée après le 1^{er} juillet, la radiation du club absorbé sera faite **le jour de la demande**

ATTENTION, une fois que la fusion est validée et que les clubs fusionnants sont radiés, vous n'aurez plus accès au compte Footclubs des clubs radiés.

- Avant de donner votre accord, vous devez avoir **soldé (0€) votre porte-monnaie électronique, désactivé le Service COTISATION et traité vos licences dématérialisées.**

En effet, dès que vous aurez donné votre accord, vous n'aurez **plus accès au menu DEMATERIALISATION** et le Service COTISATION sera, de fait, désactivé.

Seules les licences dématérialisées déjà soumises par le club à la ligue seront transférées vers le club issu de la fusion, toutes les autres seront rejetées.

Le traitement standard (non dématérialisé) des licences n'est pas impacté. »

Demande de fusion-absorption par le club

1

DISTRICT

Avis favorable

Rejet définitif

Pièce non valide

Régularisation par le Club

Chaque avis est notifié au club via Footclubs

2

LIGUE

Avis favorable

Rejet définitif

Pièce non valide

Régularisation par le Club

Chaque avis est notifié au club via Footclubs

3

FFF

Décision favorable

Rejet définitif

Pièce non valide

Régularisation par le Club

La décision est notifiée au club via Footclubs